



Judo Wallonie Bruxelles

Place des Sports, 1
1348 Louvain – La – Neuve.

COMMISSION KATA SPORTIF & ENBU JUDO.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE BELGIQUE 2023

KATA, HANDI KATA, ENBU JUDO ET HANDI ENBU

Adéquat pour l'organisation d'un championnat national par un club membre de JWB.

TITRE UN : REMARQUES PRELIMINAIRES

TITRE DEUX : REGLES ADMINISTRATIVES

GENERALITES

- 2.1. Contrôle
- 2.2. Catégories d'âge et divisions
- 2.3. Judogi et dossard
- 2.4. Titre de champion de Belgique
- 2.5. Podium
- 2.6. Contrôle antidopage

INSCRIPTIONS

- 2.7. Procédure d'inscription
- 2.8. Droit d'inscription

INVITATION ET DESIGNATION DES JUGES

- 2.9. L'invitation des juges
- 2.10. La désignation des juges

TITRE TROIS : REGLES D'ORGANISATION

- 3.1. Programme de la compétition
- 3.2. Accréditations
- 3.3. Tirage au sort
- 3.4. Salle de compétition

TITRE QUATRE : MATERIEL NECESSAIRE

- 4.1. Matériel

TITRE CINQ : ANNEXES

- 5.1. Catégories d'âge Kata et Enbu Judo
- 5.2. Divisions Handi Kata

TITRE UN : REMARQUES PRELIMINAIRES

- Nul n'est censé ignorer le règlement.
- La réglementation générale de JWB applicable aux compétitions, tournois, épreuves de qualification, Championnats Francophones et Nationaux est également d'application.
- En cas de situation non prévue, le règlement de l'Union Européenne de Judo (UEJ) fera foi.
- Les catégories et divisions sont celles reprises au chapitre 5.1.
- Les couples Kata et les équipes d'Enbu Judo peuvent être mixtes.
- Les équipes d'Enbu Judo sont composées de deux à six judokas.
- Les inscriptions sont obligatoires et seront arrêtées sept jours avant la compétition.
- Jugement selon les critères d'évaluation de la Fédération Internationale de Judo (FIJ).
- Dans les catégories Jeunes, Tori et Uke doivent se situer dans la tranche d'âge de la catégorie dans laquelle ils participent.
- Une seule démonstration de Kata par participant est autorisée lors du CB.
- La participation de membres d'une équipe d'Enbu Judo à la compétition Kata est autorisée.

TITRE DEUX : REGLES ADMINISTRATIVES

GENERALITES

2.1. Contrôle

Les judokas doivent être affiliés à un club membre de Judo Wallonie Bruxelles en ordre de cotisations provinciale et régionale ou à Judo Vlaanderen.

Les judokas devront présenter le jour de la compétition :

- Une licence en cours de validité et une inscription dans un club de JWB ou JV (dates de validité et de visite médicale couvrant au minimum le jour de la compétition) ;
- A défaut de date de visite médicale, une attestation délivrée et signée par un médecin et datant de moins d'un an (moins de 6 mois pour les plus de 40 ans) ;
- La carte d'identité (ou un document de perte avec photo délivré par les autorités compétentes), le passeport ou le permis de conduire.
- A défaut de licence, une attestation du secrétariat fédéral estampillée de JWB ou tout autre document officiel délivré par la fédération justifiant une licence.
- Un paiement sur place aux membres de la COST ou au secrétariat fédéral contre remise d'un reçu en bonne et due forme est toujours possible.

REMARQUE IMPORTANTE :

Tout manquement à l'un des points parmi ceux énumérés ci-dessus entraînera automatiquement la non-participation du judoka.

Conditions supplémentaires :

Le judoka devra répondre à un des critères suivants :

- Être de nationalité belge
- Être en possession d'une carte d'identité électronique « E », « E+ », « F » ou « F+ » (ou du document format papier équivalent) émise par les autorités belges.
- Être en possession d'un « permis de séjour de longue durée » (carte électronique D ou C, ou format papier équivalent) émis par les autorités belges.
- Être en possession d'un certificat d'inscription au registre des étrangers couvrant une période strictement plus longue que 3 mois (carte électronique « A » (couvrant une période supérieure à 3 mois) ou « B ») émis par les autorités belges.
- Être en possession d'une carte bleue européenne (carte « H ») émise par les autorités belges.
- Être en possession d'un document « Annexe 33 ».
- Être en possession d'une attestation d'inscription dans un établissement scolaire de plein exercice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la communauté flamande ou de la communauté germanophone.

2.2. Catégories d'âge

Les catégories d'âge (voir annexe 5.1).

2.3. Judogi et dossard

Seuls les Judogi blancs sont autorisés.

Les dossards sont autorisés mais ne sont pas obligatoires.

2.4. Titre de champion de Belgique

Le couple ou l'équipe ayant remporté la compétition dans sa catégorie sera sacré champion de Belgique.

2.5. Podium

Les médaillés sont tenus de se présenter aux cérémonies protocolaires vêtus d'un judogi blanc complet, sinon ils perdent le droit à la médaille et leur classement.

Un médaillé qui (sans raison impérieuse) ne se présente pas à la cérémonie protocolaire perd son droit à la médaille et à son classement.

2.6. Contrôle antidopage

Lors de toute activité sportive organisée par JWB, les participants pourront être soumis à un contrôle antidopage suivant les modalités prescrites par la Fédération Wallonie- Bruxelles (reprises dans le Règlement d'Ordre Intérieur accessible sur le site internet de la Fédération www.ffbjudo.be) et/ou l'Union Européenne de Judo.

INSCRIPTIONS

2.7. Procédure d'inscription

Exclusivement via le formulaire d'inscription en ligne de la CKSEJ.

Les informations suivantes doivent être fournies lors de l'inscription :

- Noms et prénoms de Tori et Uke.
- Kata démontré.
- Années de naissance de Tori et Uke.
- Catégorie d'âge.
- Divisions pour l'Handi Kata.
- Catégorie d'âge et choix pour l'Enbu Judo (libre ou imposé).

2.8. Droit d'inscription

Un droit d'inscription sera perçu par JWB (virement bancaire).

INVITATION ET DESIGNATION DES JUGES

2.9. Invitation des juges

L'invitation des juges se fera par la Commission Kata.

2.10. Désignation des juges

La désignation des juges sur place se fera par le responsable de l'organisation (CKSEJ) en tenant compte des licences de ceux-ci.

TITRE TROIS : REGLES D'ORGANISATION

3.1. Programme de la compétition

Kata, Handi Kata, Enbu Judo et Handi Enbu.

3.2. Accréditations

Les accréditations ne pourront être délivrées que sur base des inscriptions. Elles doivent se terminer minimum trente minutes avant le début des démonstrations. Celles-ci peuvent être décalées suivant les catégories (Kata, Handi Kata et Enbu) de manière à éviter des attentes trop longues.

3.3. Tirage au sort

Un tirage au sort aura lieu la veille de la compétition afin de définir un ordre de passage.

3.4. Salles de compétition

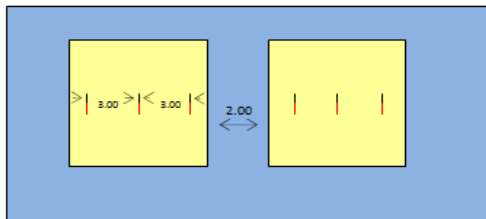
Une salle annexe, idéalement pourvue d'un écran blanc ou d'une TV suffisamment grande, sera mise à la disposition des juges avant et après le concours afin qu'ils puissent s'y réunir.

Surfaces de compétition.

Les surfaces de compétition seront d'au moins 8X8m ou idéalement de 10X10m, avec un contour de sécurité de 2m.

Des consignes pour la dépose des armes devront être données le jour du tournoi en fonction de la surface de travail.

Il est souhaitable que les surfaces de compétition soient séparées physiquement du public (barrières, panneaux, ...).



Surface d'échauffement.

Un tapis d'échauffement est obligatoire. Il peut se trouver dans un Dojo annexe.

Podium.

Le podium doit être suffisamment large pour accueillir deux judokas par marche. Les équipes d'Enbu peuvent être composées de 6 judokas.

Affichage.

L'ordre de passage, les résultats et les numéros de tapis doivent être affichés dans un endroit visible des participants.

Sonorisation

Une sonorisation est nécessaire pour les démonstrations d'Enbu Judo.

TITRE QUATRE : MATERIEL NECESSAIRE

4.1. Matériel

- Armes de réserve pour le Kime-No-Kata et le Kodokan-Goshin-Jutsu.
- Tape pour déterminer les distances sur les surfaces de compétition.
- Tables et chaises pour les accréditations.
- Des tables pourvues de 3 ou 5 chaises espacées d'1,2m (entraxe) seront prévues par tapis en fonction du nombre de juges. Les tables seront placées derrière chaque surface de compétition à 1m de la bordure externe côté opposé au public.

- 2 stylos par juge.
- Table centrale pour 6 personnes avec arrivée électrique.
- Sono.
- Écran pour afficher les résultats.

TITRE CINQ : ANNEXES

5.1. Catégories d'âge Kata et Enbu Judo

CHAMPIONNAT DE BELGIQUE 2023

CATEGORIES D'AGE KATA ET ENBU JUDO

DIVISIONS HANDI KATA

Remarques importantes :

- Jugement selon les critères d'évaluation de la Fédération Internationale de Judo (FIJ).
- Dans les catégories Jeunes, Tori et Uke doivent se situer dans la tranche d'âge de la catégorie dans laquelle ils participent.
- Une seule démonstration de Kata par participant est autorisée lors du CB.
- La participation de membres d'une équipe d'Enbu Judo à la compétition Kata est autorisée.

KATA SENIORS.

Cinq Kata complets à partir de 16 ans (nés en 2007 et avant).

- Nage No Kata.
- Katame No Kata.
- Ju No Kata.
- Kime No Kata.
- Kodokan Goshin Jutsu.

Catégories d'âge KATA JEUNES (Juniors).

Tori et Uke doivent se situer dans la tranche d'âge de la catégorie dans laquelle ils participent.

- **Nage No Kata jeunes**
 - Catégorie 1 (3 premiers groupes) 14-18 (2009 - 2005).
 - Catégorie 2 (complet 5 groupes) 16 – 23 (2007 – 2000).
- **Katame No Kata jeunes** (complet 3 groupes) une catégorie: 16-23 (2007 - 2000).
- **Ju No Kata jeunes** (deux premiers groupes) une catégorie: 16-23 (2007 - 2000).

ENBU JUDO.

- **Libre** : deux catégories moins de 16 ans / 16 ans et plus
- **Imposé** : deux catégories moins de 16 / 16 ans et plus.

5.2. Division Handi Kata

Remarques importantes :

- Le jugement de l'Handi Kata se fera comme pour les valides mais des aménagements seront tolérés pour la division 2.

Divisions HANDI KATA.

Uniquement le Nage No Kata.

- Division 1 : handicap léger (proche des valides, 3 groupes, pas d'adaptation autorisée).
- Division 2 : handicap moyen pouvant demander un aménagement. Le kata ne devra pas être dénaturé et 2 groupes au choix seront réalisés.